

POLICE Les fantômes de Charonne

Grâce au procès intenté à L'Express, ont été prononcés les noms des responsables de Charonne.

Enfin ! Après dix ans d'ombre officielle, une lumière — encore chiche, hélas ! — se fait sur le massacre de Charonne. En poursuivant en diffamation Jacques Derogy, de L'Express, le commandant de la police nationale, M. Elie Bisserbes, a permis que, pour la première fois, le 6 novembre, devant la 17^e Chambre correctionnelle, les noms de ceux qui menaient les matraqueurs du boulevard Voltaire soient cités au grand jour. Cela légalement, devant un tribunal, en audience publique. Il s'agit du commissaire principal André Yser, qui donna l'ordre de charger. Du commandant DeFrance, responsable de la 31^e compagnie du district. Enfin, des officiers de police Ravinet, Bisserbes et Courtois, qui dirigeaient sur place les 75 hommes des trois sections.

Témoignages accablants. Il y a dix ans. La guerre d'Algérie touche à sa fin. Le 8 février 1962, à 19 h 30, le cortège d'une manifestation pacifique anti-O.a.s. se disloque au carrefour Voltaire-Charonne. Brusquement, dans les rangs de la police, l'ordre est donné de charger. Bilan : des centaines de blessés et neuf morts, écrasés dans la bouche



LE COMMANDANT ELIE BISSEBES
A LA 17^e CHAMBRE CORRECTIONNELLE.

du métro Charonne, où ils s'étaient réfugiés. Deux jours plus tard, le peuple de Paris défile de la République au Père-Lachaise pour enterrer ses morts. Depuis, Charonne est un cauchemar quotidien.

L'hiver dernier, Jacques Derogy révèle que le commandant Bisserbes, secrétaire général du Syndicat des officiers commandants de la police (Soc), commandait une section qui chargeait à Charonne. Mais l'amnistie a joué avant même la prescription des dix ans. Le journaliste, de ce fait, n'est pas autorisé par la loi à donner des preuves.

Qu'importe. Personne n'a pu empêcher Jacques Derogy de lire à la barre les huit témoignages qu'il avait recueillis à l'époque. Ils sont accablants. Mme Thérèse Douaire : « Prise au piège du métro, j'ai vu des policiers choisir leurs victimes autour des balustrades. » M. Pierre Marchi : « J'ai vu des policiers projeter des corps inertes et des objets divers dans l'escalier du métro où s'agitait une masse grouillante de jambes et de bras. »

Une explosion. Personne n'a pu faire taire M. Gérard Monate, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police. « Il est de notoriété publique, dit-il, que les unités engagées boulevard Voltaire étaient celles de la 31^e compagnie, dont M. Elie Bisserbes dirigeait l'une des trois sections. Toute une corporation a été condamnée parce que la lumière n'a jamais été faite. » Et c'est même un témoin cité par M. Bisserbes, l'inspecteur principal Maurice Saizy, qui donna les noms des trois officiers responsables de la charge meurtrière. « Nous avons tout appris par la presse », plaide le policier Ravinet. Ce qui provoque l'explosion de M^e Robert Badinter : « C'est bien à la presse seule, en effet, que nous devons de savoir quelque chose sur Charonne. »

Quelle que soit l'issue du procès dont les plaidoiries ont été reportées à décembre, il n'y aura pas de prescription pour l'Histoire. Pas de prescription pour le cauchemar. **LILIANE SICHLER ■**



FÉVRIER 1962 : LES FORCES DE L'ORDRE AU MÉTRO CHEMIN-VERT.
Pas de prescription pour le cauchemar.

RÉGIONS

Les Basques veulent sortir de leur réserve

La répression contre les réfugiés espagnols réveille un malaise qui a un nom : l'abandon.

De Bayonne à Hasparren, on ne le voit guère flotter, le drapeau basque. Il n'y a pas si longtemps, la bannière rouge frappée de croix verte et blanche était partout : dans les rues, dans les stades, devant les défilés officiels, à la devanture des boutiques. Aujourd'hui, les autorités la jugent presque séditeuse. Le séparatisme n'est envisagé sérieusement par personne. Il ne s'agit encore que d'une crise de conscience, d'un malaise régional profond. Mais le mal existe, et s'aggrave de jour en jour.

Depuis le 26 octobre, quatre-vingts Basques, des réfugiés politiques exilés d'Espagne, font la grève de la faim dans cinq églises, à Bayonne, à Socoa, à Mauléon et à Saint-Palais. Dans une chapelle gothique de la cathédrale de Bayonne, leur campement s'étale au pied d'un christ décharné. L'évêque, Mgr Jean-Paul Vincent, a protesté contre cette installation qui risquait de troubler le déroulement des offices. « Mais, remarque un gréviste, il n'a rien dit lorsque les policiers ont envahi, par deux fois, les églises et arrêté quatre camarades. »

Le rêve. La première opération, le 27 octobre, devait être spectaculaire : encerclement de la cathédrale, jet de grenades lacrymogènes dans la nef. Le gréviste capturé, porteur d'un passeport chilien et déjà expulsé de France, sera puni de trois mois de prison. Le 3 novembre, à l'église Saint-André, trois jeunes Basques seront également pris. Assignés à résidence à Lille, ils avaient refusé de rester dans le Nord. Eux aussi, mercredi, ont été condamnés à des peines de prison ferme.

Expulsions, éloignements, assignation à résidence : c'est la ronde des mesures administratives dont se plaignent les réfugiés basques d'Espagne. C'est pour la briser qu'ils font la grève de la faim. Avec leur famille, ils sont 3 000 dans cette région. Ils se considèrent un peu comme chez eux, puisqu'on y parle leur langue et que leurs parents viennent souvent y vivre. Certains sont arrivés ici, il y a plus de trente ans, au sombre lendemain de la guerre civile. D'autres, plus récemment, chassés parfois par la Guardia civil espagnole jusque sur le territoire français. Ils trouvent un emploi, font venir leur famille, la reçoivent en visite — la frontière est si proche. Et, aussi, ils continuent souvent à militer au sein de leur organisation, l'Eta (Euskadi Ta Askazuna : Pays Basque libre).

Le mouvement est né en 1959, à